

Formation professionnelle et micro-entrepriseⁱ – les priorités d'appui pour l'AFRIQUE

Juillet 2002

1) Objectif

Procurer du travail et des revenus à des adolescents et à de jeunes adultes de milieux défavorisés.

2) Bénéficiaires directs

- a) Adolescents et adolescentes, jeunes adultes de familles pauvres ou de quartiers défavorisés avec ou sans éducation primaire et sans diplôme de fin du secondaire.
- b) Enfants des rues, orphelins.
- c) Handicapés, invalides.
- d) Jeunes touchés par les guerres, anciens enfants soldats, réfugiés.
- e) Mères célibataires
- f) Minorités religieuses et ethniques.

3) Bénéficiaires indirects

- a) Micro-entrepreneurs ou leurs associations autonomes qui forment ou emploient les bénéficiaires directs.
- b) Instructeurs, formateurs, travailleurs sociaux et cadres qui travaillent avec les bénéficiaires directs.
- c) Structures d'appui, de conseil aux institutions de formation professionnelle ou aux réseaux, fédérations d'établissements de formation qui travaillent avec les bénéficiaires directs.

4) Priorités en matière d'appui

La préférence sera donnée à la formation professionnelle qui réunit les caractéristiques suivantes - 1) non-scolaire, 2) tournée vers la pratique, 3) tournée vers les besoins du monde du travail et 4) s'effectuant en coopération avec les entreprisesⁱⁱ. Cette formation professionnelle devra par ailleurs se situer dans le secteur des services, de la réparation, de la construction, de la maintenance, de la production technique et artisanale, de la transformation des produits agricoles.

5) Secteurs d'appui

- a) Dans les grandes villes, soutien à la création de nouveaux centres de formation professionnelle, de préférence dans les quartiers pauvres, pourvu que les besoins en formation soient prouvés et que la la formation est de la qualité. Au-delà de la période de lancement, pas de prise en charge des coûts de fonctionnement des formations initiales, sauf si la situation ou les bénéficiaires exigent une autre approcheⁱⁱⁱ.
- b) En milieu rural^{iv} et dans les petites villes : formation non formelle décentralisée utilisant les lieux d'apprentissage existant localement.
- c) Réorientation des centres de formation existants en "centres de promotion entrepreneurial" qui, en plus des formations initiales, proposent des cycles de perfectionnement et des services aux micro-entreprises
- d) Appui^v aux micro-entrepreneurs qui encadrent des apprentis ou emploient des jeunes à l'issue de leur formation.
- e) Aide à la recherche d'emplois et à la création d'entreprises, accès au micro-crédit^{vi}.
- f) Formation et recyclage des instructeurs professionnels, des formateurs, des travailleurs sociaux et des cadres en contact avec les bénéficiaires directs.
- g) Dans les régions en crise, la priorité est donnée aux cycles de formation courts et non formels qui ne nécessitent pas de grands investissements sur le plan des infrastructures et qui permettent de trouver un emploi dans le secteur informel.
- h) Travail de lobbying de la part des établissements de formation ou de leurs associations / réseaux en vue d'obtenir des fonds publics ou d'influer sur les conditions ambiantes : législation en vigueur, etc.

6) Critères généraux de financement

- a) Les concepts de formation qui, au-delà de la période d'appui initiale, prévoient l'autofinancement de la majeure partie de leurs coûts de fonctionnement en recourant aux ressources locales.^{vii}
- b) Les méthodes d'enseignement et les programmes de formation qui renforcent les compétences personnelles, sociales et professionnelles des apprenants et qui donnent des qualifications clefs pour la vie professionnelle^{viii}.
- c) Une formation également accessible aux hommes comme aux femmes.

7) Ne sont pas prioritaires

- a) Les projets pouvant bénéficier de subventions publiques ou privées dans le pays même.
- b) Les mesures de formation et d'appui à l'artisanat en faveur des bénéficiaires directs qui sont d'ores et déjà intégralement prises en charge par les entreprises commerciales et industrielles.
- c) Les écoles secondaires techniques, les instituts supérieurs de technologie, les universités techniques (à l'exception de la formation ou du recyclage des instructeurs/enseignants).
- d) Les centres de formation qui ne coopèrent pas avec les entreprises locales au niveau de leur offre de formation ne seront plus soutenus à partir de 2006.
- e) Les grands centres de formation professionnelle en milieu rural^{ix}.
- f) Les internats (bâtiments et charges de fonctionnement) pour les cycles de formation longs.
- g) Les cours de perfectionnement sans contribution financière des participants ou distribuant des indemnités.
- h) Les coopérants travaillant comme instructeurs dans les ateliers.

8) Indicateur pour la mesure de l'impact

L'impact d'un programme de formation professionnelle se mesure à l'aide d'une statistique de placement annuelle qui indique l'emploi et le revenu reçu par chaque sortant. Les partenaires qui ne fournissent pas cette statistique ne pourront plus prétendre à un appui à partir de 2006.

Gds/Om 11/02

I:\K_Ablage\ablage\PROJEKTE\AFRIKA\Policy\Sektoren\Berufliche Bildung & Kleingewerbe\Förderkriterien\Förderkrit. Berufsbild. & Kleingew. FRANZ.doc

- ⁱ La micro-entreprise est ici étroitement liée à la formation professionnelle. D'autres aspects de la micro-entreprise sont traités dans le document « Priorités d'appui pour l'Afrique » aux chapitres : microfinance, développement rural et développement urbain.
- ⁱⁱ Explication des termes utilisés :
 - « non-scolaire ». Libre aménagement du programme en fonction des besoins du marché du travail, de l'accès à un éventuel certificat professionnel. Non respect des vacances et des horaires scolaires. Ne dépend généralement pas du ministère de l'éducation.
 - « tournée vers la pratique.... ». Entre 2/3 et 4/5e du temps est consacré à la formation pratique et à la participation à un processus de production.
 - « ... et les besoins ». Les besoins du marché du travail (pour le choix des formations offertes) sont étayés par une statistique de placement des anciens élèves ou une analyse du marché.
 - « s'effectuant en coopération avec les entreprises ». La formation professionnelle des jeunes s'effectue en coopération étroite avec les entreprises locales afin d'assurer une formation de qualité qui s'oriente vers les besoins du marché de l'emploi (auto-emploi). Exemples : la formation se déroule en deux endroits : au centre de formation et à l'entreprise. Les entreprises (ou leurs associations) sont représentées au sein des conseils d'administration des centres de formation. Elles placent des stagiaires en entreprise et participent à l'élaboration des programmes, à la sélection et à l'examen des apprentis, etc.
 - « non formelle ». C'est-à-dire qu'elle se déroule hors du système scolaire formel, qu'elle ne délivre pas de diplôme reconnu par l'État, qu'elle ne demande aucun certificat scolaire préalable, qu'elle est essentiellement pratique.
- ⁱⁱⁱ p.ex. enfants des rues, réfugiés, victimes de guerres ou de catastrophes.
- ^{iv} Régions à caractère rural et comprenant les centres ruraux, cf. document d'orientation "Développement rural".
- ^v Sous forme de mise à disposition de micro-crédits, de cours de recyclage, de conseils en gestion d'entreprise, de location d'outils, d'aide juridique.
- ^{vi} Cf. Document d'orientation "la microfinance en Afrique".
- ^{vii} Vente de leurs produits/services, contributions financières pour la formation, subventions publiques, dons, revenus de location, etc.
- ^{viii} Alphabétisation en particulier des femmes, action et esprit entrepreneurial, renforcement de la confiance en soi, créativité, capacité à résoudre les conflits et les problèmes.
- ^{ix} c.-à-d. comprenant plus de 40 apprentis et/ou deux groupes en formation.